ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte

Question écrite n° 117893

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la mise à disposition de lecteurs de carte Vitale sonores pour les professionnels de santé aveugles et malvoyants, notamment les kinésithérapeutes. Le métier de kinésithérapeute est un des rares métiers qualifiés dans le domaine médical, accessible et largement ouvert aux déficients visuels, ce qui est remarquable. Cependant, l'organisation actuelle du système de santé impose l'utilisation de la carte Vitale durant les consultations. Suite à cette généralisation, un certain nombre de professionnels aveugles ou malvoyants souffrent de difficultés dues à l'inadaptation du matériel à leur handicap, notamment concernant les demandes d'entente préalable ou les demandes d'accord. C'est pourquoi bon nombre de ces professionnels sollicite que les nouveaux lecteurs de cartes Vitale réalisés soient sonores pour s'adapter aux malvoyants, ceci dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette revendication lui paraît tout à fait légitime et même indispensable. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir la prendre en compte et lui faire connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117893
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9737
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)